



Frais d'obseques de mon père

Par **Baud**, le **26/06/2009** à **11:24**

Bonjour,

Mon père que je n'ai pas vu depuis mes 12 ans, j'en ai désormais 30 (problème d'alcool le concernant et refus tout contact avec moi sa fille) depuis le divorce de mes parents, vient de décédé.

Nous sommes six frères et sœurs et il a ensuite eu 2 autres enfants avec sa dernière concubine. Après la séparation de mes parents, j'ai été placée à la DDASS, car ma mère n'avait pas les moyens de subvenir à nos besoins.

Sur tout ce petit monde, je suis la seule qui gagne correctement sa vie (1300 euros, en CDI, et deux enfants à charge)

Vais-je devoir payer les frais d'obseques ? Puis-je obtenir un recours car lui ne sait jamais occupé de moi, voir maltraité... Comme mes frères et sœurs n'ont pas de revenu (chômage, RMI et enfants à charge) vais-je devoir payer tout, toute seule ?

Aidez-moi s'il vous plaît...

Merci d'avance de votre réponse